



**ACCORD-CADRE de COOPÉRATION**  
**INTER-UNIVERSITAIRE 2023-2028**

**CONSORTIUM des**  
**UNIVERSITÉS EURO-MÉDITERRANÉENNES**  
**TETHYS**

Entre les universités signataires ci-après désignées (voir Annexe) :

Il a été convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans le cadre de la conférence de Barcelone en 1995, les quinze états membres de l'union européenne et les douze pays tiers méditerranéens ont élaboré les bases de la nouvelle politique de coopération, notamment par la création d'un partenariat social, culturel et humain.

**« Les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont des composantes essentielles du rapprochement et de la compréhension entre les peuples et d'amélioration de la perception mutuelle ».**

L'idée de créer un outil permettant de mettre en application cette coopération transnationale et inter-universitaire s'est traduite par une étude auprès des différents pays du pourtour méditerranéen pour identifier les besoins et pour adapter les méthodologies à ces besoins. La communauté d'intérêt a fait apparaître la nécessité d'une coopération régionale multilatérale sud-nord, nord-sud et sud-sud, et non plus bilatérale, l'objectif principal étant la Construction de l'Espace Euro-Méditerranéen de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Cet accord de coopération interuniversitaire fait suite aux quatre précédents accords en vigueur depuis janvier 2000.



## TITRE I – UNIVERSITES PARTENAIRES

### ARTICLE 1 - INSTITUTION ET OBJECTIFS

Les Universités et Institutions d'enseignement supérieur signataires décident de s'associer pour mettre en partage leurs ressources pédagogiques et scientifiques. A cet effet, est concerné le « **Consortium des Universités euro-méditerranéennes TETHYS** ». Son siège est situé à l'Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo – 58, Boulevard Charles Livon - 13284 - Marseille Cedex 7 - France.

Les objectifs principaux sont :

La mise en œuvre de formations communes internationales de haut niveau dans les domaines jugés prioritaires. Seront principalement concernés, dans le cadre de la réforme de Bologne, les enseignements dans le cadre du LMD en vue notamment d'améliorer la lisibilité des diplômes et de promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs. Le développement des actions ciblant le public étudiant de second cycle est particulièrement visé : mise en réseau, mobilités physiques et virtuelles, projets pédagogiques innovants promouvant une intégration euro-méditerranéenne étudiante et citoyenne.

Le développement de programmes de recherche en commun en créant des réseaux de laboratoires et en favorisant la mobilité des chercheurs dans le cadre du Doctorat (cotutelle de thèses). Les perspectives, à terme, sont de réaliser une harmonisation des niveaux de connaissance et de compétence des futurs cadres des pays partenaires.

L'aide à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des Universités, particulièrement dans le domaine de la coopération interuniversitaire.

L'accompagnement et la mise en relation des partenaires au regard des objectifs susmentionnés, avec par exemple la possibilité d'organiser des formations au montage de projets internationaux pour les membres du consortium TETHYS.

En vue d'exécution de ces objectifs cités au-dessus, des projets de conventions spécifiques ou des avenants sont conclus et soumis à l'approbation du ministère de tutelle avant signature.

### ARTICLE 2 - ORGANISATION DE TETHYS

**2.1** Le consortium TETHYS est fondé sur le principe d'une coopération entre universités. Au sein du consortium, chaque partenaire est membre à part entière et apporte une même participation active en matière pédagogique et scientifique en fonction de sa spécificité.

**2.2** Pour assurer la continuité et la pérennité des activités du consortium TETHYS, la coordination est confiée à Aix-Marseille Université (AMU).

**2.3** Le fonctionnement du consortium TETHYS est assuré par :

- le Président du consortium
- le Directeur du consortium
- le Conseil d'administration

Dont les rôles et fonctions sont précisés dans les articles du Titre II.



## **TITRE II - MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSORTIUM TETHYS**

### **ARTICLE 3 - LA PRESIDENCE**

#### **3.1 Désignation du Président du consortium TETHYS**

Le Président du consortium TETHYS, membre d'Aix-Marseille Université, est nommé par le Président d'Aix-Marseille Université.

#### **3.2 Missions du Président**

Le président assure l'animation stratégique et scientifique du consortium, ainsi que sa coordination générale.

#### **3.3 Durée du mandat**

La durée de son mandat coïncide avec celui du Président d'AMU.

#### **3.4 Vacance de la présidence**

En cas d'empêchement temporaire (ne pouvant excéder 3 mois), le Président du consortium TETHYS désigne son suppléant, après avis du Président d'AMU, pendant la durée de cet empêchement.

En cas d'empêchement majeur ou de démission du Président en exercice, le Président d'AMU pourvoit à son remplacement de la même manière, par nomination.

### **ARTICLE 4 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **4.1 Composition**

Le Conseil d'administration est composé des Présidents ou Recteurs de chaque université partenaire, ou de leur représentant ainsi que du Président et du Directeur du consortium TETHYS.

#### **4.2 Fonctionnement**

Il se réunit sur convocation du Président du consortium TETHYS ou à la demande écrite de la majorité absolue de ses membres.

#### **4.3 Ordre du jour**

Il est fixé par le Président en exercice du consortium TETHYS. Des questions peuvent être soumises par la moitié des membres en exercice du Conseil d'administration. Elles sont alors portées à l'ordre du jour. Les membres peuvent soumettre des points à l'ordre du jour jusqu'à deux semaines avant la réunion du Conseil d'administration.

#### **4.4 Compétence du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine la politique du consortium TETHYS pour l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Le Conseil d'administration a pour rôle de favoriser le bon déroulement de l'Accord. Il constitue à ce titre une instance privilégiée de communication entre les Parties. Il est un organe de concertation entre les Parties en cas de difficulté ou de litige.



## **4.5 Fonctionnement du Conseil d'administration**

**4.5.1** Le Conseil d'administration se réunit une fois par an sur convocation du Président du Consortium TETHYS qui fixe l'ordre du jour.

**4.5.2** Le Conseil d'administration se réunit en un lieu choisi par le Président du consortium TETHYS suite aux propositions faites par les membres du Consortium.

**4.5.3** Les invitations et l'ordre du jour sont adressés aux membres du Conseil deux semaines avant la date de la réunion.

**4.5.4** Les délibérations du Conseil sont faites à la majorité des membres présents ou représentés. Un membre du Conseil, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un autre membre de son choix, procuration pour voter en son nom. Un membre du Conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le Président du consortium TETHYS peut inviter toute personne, dont la présence lui paraît utile pour un point particulier de l'ordre du jour, à participer à une séance, avec voix consultative.

Le déroulement du scrutin se fait selon une procédure adaptée à la nature de la question à l'ordre du jour. Cette procédure est laissée à l'appréciation du Président du consortium, qui peut solliciter une entente préalable de l'assemblée. Cependant, si un des membres en formule la demande, le vote se déroule à bulletin secret.

**4.5.5** Toute nouvelle demande sera présentée au Conseil d'administration : Le Conseil d'administration se prononcera sur l'adhésion de tout nouveau membre qui agréera l'ensemble du présent accord en vigueur, à la majorité des membres présents ou représentés.

## **ARTICLE 5 - LE DIRECTEUR DU CONSORTIUM**

### **5.1 Désignation**

Le Directeur du consortium TETHYS est un membre d'AMU désigné par le Président d'Aix-Marseille Université. La durée de son mandat coïncide avec celui du Président d'AMU.

### **5.2 Domaines de compétence du Directeur**

Le Directeur assiste le Président du consortium TETHYS dans la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'administration et lui rend compte du suivi des actions. Il l'assiste dans l'animation globale du consortium et le développement du consortium.

Le Directeur rend compte au Président du Consortium de la préparation du budget, du suivi des actions ainsi que de leurs incidences financières.

Il participe au Conseil d'administration et en assure le secrétariat.

Il est en relation avec les services des relations internationales, les services financiers et comptables d'Aix-Marseille Université.

Il est chargé d'initier et de promouvoir les actions du consortium.



## **ARTICLE 6 - LA GESTION FINANCIERE**

### **6.1 Gestion**

La gestion financière est assurée par Aix-Marseille Université, via les fonds alloués à la Direction des Relations Internationales.

### **6.2 Budget de fonctionnement TETHYS**

Il est constitué par :

- La dotation d'AMU,
- Les éventuelles subventions des organismes publics ou privés,
- Les éventuels financements dans le cadre des programmes de coopération nationale, européenne et internationale,
- Toutes ressources résultant des activités de TETHYS.

Ce budget permet d'assurer :

- Le bon fonctionnement de TETHYS,
- L'acquisition des équipements et supports de fonctionnement
- Le paiement des prestations.

### **6.3 Ordonnateur**

Le Président d'Aix-Marseille Université est l'ordonnateur principal.

## **ARTICLE 7 - MEMBRES DE TETHYS**

**7.1** Toute université et institution d'enseignement supérieur souscrivant aux objectifs du consortium, peut demander l'adhésion au consortium TETHYS,

**7.2** Toute nouvelle demande d'adhésion sera présentée au Conseil d'administration et approuvée à la majorité des membres.

**7.3** Tout membre du consortium TETHYS pourra quitter le consortium après en avoir avisé le Président et le Conseil d'administration au moins 6 mois avant la date d'effet de ce retrait.

## **ARTICLE 8 - MODIFICATIONS DU PRESENT ACCORD**

L'accord pourra être modifié après approbation par la majorité des membres présents ou représentés par avenant qui sera soumis à l'approbation du ministère de tutelle avant signature.

## **ARTICLE 9- CONDITIONS DE DUREE**

Le présent accord, établi pour une durée de cinq (05) ans, prendra effet à la date apposée à la fin de ce document.

Son renouvellement sera soumis un an avant la date d'échéance à la signature des membres, sous forme d'une nouvelle convention après l'évaluation de la première période de collaboration, les actions de coopération déjà engagées continueront jusqu'à leur terme.

## **ARTICLE 10 - LA VALORISATION DE LA COOPERATION:**

Les résultats et les informations se rapportant aux projets de recherche scientifique universitaire et de développement exécutés dans le cadre de cet accord sont annoncés, diffusés et exploités



commerciallement d'un commun accord et conformément aux droits d'auteur en vigueur dans les deux pays.

## **ARTICLE 11 - LITIGES**

Tout différend concernant l'interprétation ou l'application de cet accord sera réglé par les parties à l'amiable ou par la voie diplomatique. En cas de persistance du litige, un comité mixte sera formé ayant pour rôle l'établissement d'un accord qui sera obligatoirement respecté et appliqué par les parties concernées. If the dispute persists, a joint committee will be formed whose role is to establish an agreement which will be obligatorily respected and applied by the parties concerned.

## **ANNEXES**

La fiche de signature de l'accord de consortium et la liste des partenaires au 01/2023 font partie intégrante du présent accord.

## **ANNEXE/ APPENDICE: TETHYS CONSORTIUM MEMBRES/ MEMBERS 01/2023**

### **Albanie**

Albanian University - TIRANA

### **Algérie**

Université Abdelhamid Mehri - Constantine 2 - CONSTANTINE  
Université Benyoucef Benkhedda - Alger 1 - ALGER  
Université des Frères Mentouri - Constantine 1 - CONSTANTINE  
Université Salah Boubnider - Constantine 3 - CONSTANTINE  
Université Ahmed Benbella - Oran 1 - ORAN  
Université Badji Mokhtar - ANNABA  
Université 8 Mai 1945 - GUELMA  
Université du 20 Août 1955 - SKIKDA  
Université Abderrahmane Mira - BEJAÏA  
Université Larbi Ben M'hidi - OUM EL BOUAGHI  
Université Mohamed Khider - BISKRA  
Université Abdelhamid Ibn Badis - MOSTAGANEM

### **Bosnie-Herzégovine**

Université Internationale de Burch / International Burch University - SARAJEVO  
Université de Tuzla / University of Tuzla - TUZLA

### **Chypre**

Université de Chypre / University of Cyprus - NICOSIA

### **Croatie**

Université de Split / University of Split - SPLIT

### **Égypte**

Université du Caire / Cairo University - LE CAIRE  
Université d'Alexandrie / Alexandria University - ALEXANDRIA

### **Espagne**

Université de Cadix / Universidad de Cadiz - CADIZ  
Université de Barcelone / Universitat de Barcelona - BARCELONE  
Université Autonome de Madrid / Universidad Autónoma de Madrid - MADRID  
Université de Vigo / Universidade de Vigo - VIGO



Université de Murcie / Universidad de Murcia - MURCIA  
Université Saint-Jacques de Compostelle / Universidad Santiago de Compostela - SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE  
Université des Îles Baléares / Universitat de les Illes Balears - PALMA DE MALLORCA  
Université Complutense de Madrid / Complutense University of Madrid - MADRID

#### **France**

Université de Toulon - LA GARDE  
Aix-Marseille Université - MARSEILLE  
Université de Corse - CORTE  
Université Côte d'Azur - NICE

#### **Grèce**

Université du Pirée / University of Piraeus - PIREE/PIRAEUS  
Université Aristote de Thessalonique / Aristotle University of Thessaloniki - THESSALONIQUE

#### **Italie**

Université de Rome "La Sapienza" / Università degli Studi di Roma "La Sapienza" - ROME  
Université de Palerme / Università degli Studi di Palermo - PALERME  
Université de Naples "L'Orientale" / Università degli studi di Napoli L'Orientale - NAPOLI  
Université de Cagliari / Università degli Studi di Cagliari - CAGLIARI  
Université de Messine / Università degli Studi di Messina - MESSINA  
Université de Turin / Università degli Studi di Torino - TORINO

#### **Jordanie**

Université Jordanienne de Science et Technologie / Jordan University of Science and Technology (JUST) - IRBID  
Université de Jordanie / University of Jordan - AMMAN  
Université de Technologie Princesse Sumaya / Princess Sumaya University for Technology (PSUT) - AMMAN  
Université de Yarmouk / Yarmouk University - IRBID  
Université Philadelphia / Philadelphia university - AMMAN

#### **Liban**

Université Saint-Joseph de Beyrouth - BEYROUTH  
Université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) - JOUNIEH  
Université Libanaise - BEYROUTH  
Université Antonine / Antonine University - BEYROUTH  
Université de Balamand - BALAMAND-KOURA

#### **Libye**

Université de Bani Waleed / Bani Waleed University - BANI WALEED  
Université de Benghazi / University of Benghazi - BENGHAZI  
Université de Misrata / Misurata University - MISURATA  
Université de Sabratha - SABRATHA  
Université de Tripoli - TRIPOLI  
Université de Sebha / University of Sebha - SEBHA  
Université de Sirte / Sirte University - SIRTE  
Université de Zawia / University of Zawia - ZAWIA

#### **Malte**

Université de Malte / University of Malta - MALTE

#### **Maroc**

Université Abdelmalek Essaâdi - TETOUAN  
Université Mohammed V - RABAT  
Université Chouaib Doukkali - EL JADIDA  
Université Mohammed VI Polytechnique - RABAT  
Université Hassan II - CASABLANCA  
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah - FES  
Université Ibn Tofail - KENITRA  
Université Sultan Moulay Slimane - BENI MELLAL





**Portugal**

Université Nouvelle de Lisbonne / New University of Lisbon - LISBOA

**Slovénie**

Université de Ljubljana / University of Ljubljana - LJUBLJANA

**Territoire palestinien**

Université de Birzeit / Birzeit University - Birzeit

Université Islamique de Gaza - Islamic University of Gaza - GAZA

**Tunisie**

Université de Sfax - SFAX

Université de Sousse - SOUSSE

Université de La Manouba - LA MANOUBA

Université de Kairouan - KAIROUAN

Université de Monastir - MONASTIR

Université Tunis El-Manar - TUNIS





## Accord-Cadre de Coopération Interuniversitaire 2023-2028

### Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes Téthys

**Université : Université de Monastir**







**Adresse : B.P 56 , Avenue Tahar Haddad**

**Ville : Monastir**

**Code Postal :5000**

**Pays :Tunisie**

**Nom du représentant légal : Hedi BEL HADJ SALAH**

Nom et Signature du Représentant légal	Cachet de l'établissement
<p>Le Président de L'Université <del>Pr. Hédi BEL HADJ SALAH</del></p>  	 <p>Fait à <i>Monastir</i> Le <i>23 JUIN 2023</i></p>
 <p>Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université</p>	 <p>Fait à Marseille Le <i>18/09/2023</i></p>
 <p>Mauve CARBONELL, Présidente TETHYS</p>	<p>Fait à Marseille Le</p>